



## Extrait du Registre Des Délibérations

L'an deux mille vingt-et-un

Le 29 septembre 2021 à 18 heures

Le Conseil Communautaire de Grand Cubzaguais Communauté de Communes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de Grand Cubzaguais Communauté sous la présidence de Madame Valérie GUINAUDIE, Présidente de séance.

Date de convocation le 20 septembre 2021.

DELEGUES EN EXERCICE : 37

NOMBRE DE PRESENTS : 29

NOMBRE DE VOTANTS : 33

**Objet : Avenant à la convention de DSP pour correction article 25-2 (mise en cohérence avec le rescrit fiscal)**

### **Présents : 29**

AYMAT Pascale (Saint André de Cubzac), BAGNAUD Gérard (Cubzac les Ponts), BARDEAU Jean Luc (Suppléant Prignac et Marcamps), BORRELLY Marie Claire (Saint André de Cubzac), BOURSEAU Christiane (Virzac), BRIDOUX-MICHEL Nadia (Cubzac les Ponts), BRUN Jean Paul (Saint Antoine-Val de Virvée), COUPAUD Catherine (Pugnac), COURSEAUX Michael (Saint André de Cubzac), DARHAN Laurence (Bourg), FUSEAU Michael (Pugnac), GALLIER Patrice (Saint Gervais), GUINAUDIE Sylvain (Aubie/Espessas-Val de Virvée), GUINAUDIE Valérie (Mombrier), HERNANDEZ Sandrine (Saint André de Cubzac), JEANNET Serge (Gauriaguet), JOLY Pierre (Bourg), LAVAUD Véronique (Saint André de Cubzac), LOUBAT Sylvie (Salignac-Val de Virvée), MABILLE Christian (Peujard), MONSEIGNE Célia (Saint André de Cubzac), PEROU Laurence (Saint André de Cubzac), PINSTON Stéphane (Saint André de Cubzac), POUX Vincent (Saint André de Cubzac), RAMBERT Jacqueline (Saint Gervais), SUBERVILLE Jean Pierre (Saint Laurent d'Arce), TABONE Alain (Cubzac les Ponts), TARIS Roger (Tauriac), TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac).

### **Absents excusés ayant donné pouvoir : 4**

BLANC Jean Franck (Teuillac) à BOURSEAU Christiane (Virzac), CAILLAUD Mathieu (Saint André de Cubzac) à TELLIER Nicolas (Saint André de Cubzac), JOLLIVET Célia (Peujard) pouvoir à Christian MABILLE, MARTIAL Christophe (Val de Virvée) pouvoir à LOUBAT Sylvie.

### **Absents excusés : 2**

FAMEL Olivier (Saint André de Cubzac), POUCHARD Éric (LANSAC).

**Absents : 2**

BELMONTE Georges (Saint André de Cubzac), GRAVINO Bruno (Saint Trojan).

**Secrétaires de séance : GUINAUDIE Sylvain**

**Vu** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession et le décret n° 2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux contrats de concession,

**Vu** les articles L. 1411-1 et suivants et R. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités locales,

**Vu** la délibération n°2017-201 du 13 décembre 2017 portant décision de principe sur le recours à la délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du futur centre aquatique situé à Saint André de Cubzac, et autorisant le Président à lancer la procédure de consultation,

**Vu** la délibération n°2021-08 du 24 février 2021 relative à l'attribution de la convention de délégation de service public pour la gestion du Centre Aquatique,

**Vu** le courrier en réponse de la Direction régionale des Finances publiques de Nouvelle-Aquitaine en date du 21 mai 2021 faisant à la demande de rescrit fiscal du Grand Cubzaguais portant sur la mise en œuvre du projet de centre aquatique intercommunal et faisant remarquer que la redevance pour frais de gestion et contrôle prévue par l'article 25-2 de ladite convention, versée par le concessionnaire au délégant, d'un montant annuel de 5000 €, n'est pas assujetti à la TVA, conformément à l'analyse de Grand Cubzaguais dans la demande de rescrit mais contrairement aux mentions de l'article 25-2 du contrat de délégation conclu avec la société Equalia,

**Vu** le projet d'avenant n°1 modifiant le contrat de délégation de service public pour la gestion du Centre aquatique avec la société Equalia,

**Considérant** la nécessité de mettre en conformité l'analyse du rescrit fiscal et le contrat de délégation de services publics,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide :**

- D'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n°1 au contrat de Délégation de services publics conclu avec la société Equalia.

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

N°2021-108

Envoyé en préfecture le 01/10/2021  
Reçu en préfecture le 01/10/2021  
Affiché le  
ID : 033-243301223-20210930-2021\_108-DE

**SLOW**



Enregistrée en sous-préfecture

Le :

Publiée le :

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac,

Le 30 septembre 2021.

La Présidente

Valérie GUINAUDIE





Grand Cubzaguais  
Communauté de Communes

Envoyé en préfecture le 01/10/2021  
Reçu en préfecture le 01/10/2021  
Affiché le   
ID : 033-243301223-20210930-2021\_108-DE

## MARCHES PUBLICS

**EXE10**

### AVENANT N° 1<sup>1</sup>

*Le formulaire EXE10 est un modèle d'avenant, qui peut être utilisé par le pouvoir adjudicateur ou l'entité adjudicatrice, dans le cadre de l'exécution d'un marché public.*

#### A - Identification du pouvoir adjudicateur

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public.)*

Grand Cubzaguais Communauté de Communes  
365 avenue Boucicaut - BP 59  
33240 Saint André de Cubzac  
Tél : 05 57 43 96 37 - Fax : 05 57 94 83 13  
[achats@grand-cubzaguais.fr](mailto:achats@grand-cubzaguais.fr)

#### B - Identification du titulaire de la délégation de service public

*[Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du titulaire individuel ou de chaque membre du groupement titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET. En cas de groupement d'entreprises titulaire, identifier le mandataire du groupement.]*

SARL EQUALIA  
40, boulevard Henri Sellier  
92 150 SURESNES  
SIRET 490 219 912

#### C - Objet de la délégation de service public

■ **Objet :**

*(Reprendre le contenu de la mention figurant dans les documents constitutifs du marché public. En cas d'allotissement, préciser également l'objet et la dénomination du lot concerné.)*

Délégation de service public pour l'exploitation et la gestion du centre aquatique propriété du délégant

■ **Date de la notification :** 17/03/2021

■ **Durée d'exécution :** à compter de la mise à disposition de l'équipement par le concessionnaire et pour une durée de 5 ans.

#### D - Objet de l'avenant

■ **Modifications introduites par le présent avenant :**

*(Détailler toutes les modifications, avec ou sans incidence financière, introduites dans le marché public par le présent avenant. Préciser les articles du CCAP ou du CCTP modifiés ou complétés ainsi que l'incidence financière de chacune des modifications apportées.)*

<sup>1</sup> Formulaire non obligatoire disponible, avec sa notice explicative, sur le site du ministère chargé de l'économie.

L'article 25.2 alinéa 2, initialement rédigé ainsi :

« Cette redevance est fixée à 5 000 € HT par an. Elle est assujettie à la TVA et annuellement actualisée sur la base de l'indice Syntec. »

Est remplacé par la disposition suivante :

« Cette redevance est fixée à 5 000 € HT par an. Cette redevance est située hors champ d'assujettissement de la TVA. »

■ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public :  
 (Cocher la case correspondante.)

Non  Oui

### E - Signature du titulaire de la délégation de service public

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(\*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

### F - Signature du pouvoir adjudicateur

A Saint-André-de-Cubzac, le .....

La Présidente

Valérie GUINAUDIE

## G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public

### ■ En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A ....., le .....

Signature du titulaire,

### ■ En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

### ■ En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)